

0400005N
ACADEMIE DE BORDEAUX
COLLEGE JEAN ROSTAND
AVENUE JEAN ROSTAND
40130 CAPBRETON
Tel : 0558721196

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : SEUIL DE NON POURSUITE POUR ADMISSIONS EN NON VALEUR

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 36

Année scolaire : 2018-2019

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration

Convoqué le : 01/02/2019

Réuni le : 12/02/2019

Sous la présidence de : Michael Dordain

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord au Chef d'établissement pour prononcer des admissions en non valeur sur des créances n'excédant pas 35,00€.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Le Conseil d'Administration autorise le chef d'établissement à prononcer, si besoin et dans le souci de bonne gestion des deniers publics, des admissions en non valeurs pour des créances inférieures ou égales à 35€ après avoir épuisé en dernière instance toutes les formes de procédure amiable.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	16
Pour :	16
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0